



Compte-rendu

CDNPS « Formation publicité » du 04/10/19
Modification RLP Montbonnot-St-Martin

La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites, s'est réunie le 04 octobre 2019 dans sa formation dite de « la publicité » à la Direction Départementale des Territoires sous la présidence de M. Bertrand DUBESSET, Directeur Départemental des Territoires Adjoint.

Était présenté et soumis à l'avis de la commission, le projet de modification du Règlement Local de Publicité (RLP) de la Commune de Montbonnot-St-Martin.

Il est rappelé par M. Dubesset que la réglementation relative aux RLP prévoit que le maire de la commune intéressée par le projet ou le Président du groupe de travail intercommunal est invité à siéger à la séance de la CDNPS au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

P.J.: copie de la fiche de présence
copie du rapport de la DDT

Participaient à cette réunion avec voix délibérative :

- M. Bertrand DUBESSET, président de séance,
- Mme. Yésika REVEILHAC, représentant Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Mme. Bertille RAMBAUD, représentant l'UDAP,
- M. Jean-Pierre NICOLLET, de Moutain Wilderness, personnalité qualifiée
- M. Serge GROS, du CAUE, personnalité qualifiée,
- M. Charles CHAMPALBERT, de la société JC DECAUX, personnalité compétente,
- M. Grégory DIRMIDJIAN, de la société PAP, personnalité compétente,
- Mme Tiphaine ALLARD, de la société BECKER PUBLICITE, personnalité compétente.
- M. Dominique BONNET, Maire-Adjoint de Montbonnot-St-Martin représentant M. le Maire.

Pouvoirs:

- Mme Bertille RAMBAUD de l'UDAP portait le pouvoir de M. Pierre LÉBOUCHER représentant la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Participaient également à cette réunion, sans voix délibérative :

- Mme Corinne SILVESTRE-ADJUTO de la DDT,
- Mme Evelyne GUERRE-MANESSIS et Mme Laurence PERRON de la DDT pour le secrétariat de la CDNPS.
- Mme Aurore PARIAT, responsable du service urbanisme de la commune de Montbonnot St Martin.

Le quorum étant atteint, avec 9 membres présents ou ayant donné pouvoir, M. Bertrand DUBESSET, Président de la commission, ouvre la séance pour l'examen du projet de modification du règlement local de publicité (R.L.P) de la commune de Montbonnot-St-Martin.

M. BONNET explique les motifs de la modification qui, après la révision du RLP le 13/10/2015, permettra d'inclure dans une zone de publicité réglementée, un secteur nouveau qui accueillera plusieurs commerces de proximité et des logements. Cette modification permettra également de

mettre le RLP en conformité avec la loi de 2016 relative aux Monuments Historiques. De plus, certains commerçants situés le long de la RD 1090 ont souhaité bénéficier d'une meilleure visibilité ce qui a nécessité d'adapter les règles applicables aux enseignes dans cette zone.

La concertation n'étant pas une formalité nécessaire dans le cadre de la procédure de modification, M. DUBESSET demande quel travail de police est envisagé.

Mme PARIAT répond que l'application des règles s'opère avec fermeté et qu'un travail de police a déjà été entrepris sur le territoire communal, permettant la dépose des dispositifs en infraction, dont une grande partie étaient des préenseignes hors agglomération. La commune a également procédé au démontage d'un dispositif que le contrevenant ne mettait pas en conformité malgré des astreintes élevées.

Mme PARIAT indique qu'un procès-verbal est systématiquement dressé.

A l'issue du débat, M. DUBESSET propose à la commission d'émettre un avis favorable au projet de modification du RLP de Montbonnot-Saint-Martin.

Le vote se présente ainsi :

Nb de membres présents et représentés + Président	9+1= 10
Nb d'abstentions / ne prennent pas part au vote	0
Nb membres prenant part au vote	10
Nb voix contre	0
Nb voix pour	10

Avec 10 voix favorables, la CDNPS rend un avis favorable à l'unanimité au projet de modification du RLP de Montbonnot-Saint-Martin.

Le Directeur Départemental des Territoires Adjoint
Président de séance


Bertrand DUBESSET